

**PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LUTTENBACH-PRES-MUNSTER  
SEANCE DU 7 FEVRIER 2020**

A la séance du 7 février 2020, présidée par M. Francis KLEIN, Maire,  
Etaient présents : Mmes et MM. REINHEIMER Bernard, WEICK Alfred, CLAUDEPIERRE Catherine, SPENLE Edouard, BESSEY Marlène, HERRMANN Anne, AUER Agnès, MARANZANA Olivier, WITTEMER Joseph, MANGOLD Thierry, RIEDLINGER Régine, BALZLI Elodie, DEVILLERS Norbert, HAEBERLE André.

Absents et excusés : /

Absents et non excusés : /

Absents excusés et procurations : /

Secrétaire de séance : M. Olivier MARANZANA.

La séance est ouverte à 20 H 15.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 Novembre 2019
2. Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement
3. Approbation des comptes administratifs 2019
4. Approbation des comptes de gestion 2019
5. Fixation du prix de l'eau pour 2020
6. Vote des subventions pour 2020
7. Conclusion d'une convention d'objectif avec l'Association « Les Nussakracher »
8. Programme des travaux 2020
9. Emplois saisonniers
10. CCVM – Adoption du rapport de la CLECT
11. Chasse : lot 1-2 – Avis sur l'agrément d'un garde-chasse particulier
12. Demandes d'urbanisme
13. Divers et communications.

**POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 22 Novembre 2019.

## POINT 2 – AUTORISATION D’ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D’INVESTISSEMENT

Conformément aux dispositions de l’article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, le Maire propose au Conseil Municipal d’autoriser l’exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Le montant des crédits ouverts en investissement en 2019 au budget général est de 120 700,00 € et au budget eau-assainissement de 218 000,00 €.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l’unanimité, décide :

- d’autoriser le paiement des dépenses d’investissement dans la limite maximale du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette
- de préciser le montant de l’affectation des crédits comme suit :

BUDGET GENERAL			
chapitre	article	montant en €	25%
20	2031	10 000,00	2 500,00
	2041482	3 200,00	800,00
	2051	1 000,00	250,00
21	2111	2 000,00	500,00
	21318	4 000,00	1 000,00
	21534	10 500,00	2 625,00
	21538	6 000,00	1 500,00
	2158	1 500,00	375,00
	2183	1 000,00	250,00
	2188	3 500,00	875,00
23	2315	78 000,00	19 500,00
		120 700,00	30 175,00

BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT			
chapitre	article	montant en €	25%
20	203	4 000,00	1 000,00
	2156	5 000,00	1 250,00
23	2315	209 000,00	52 250,00
		218 000,00	54 500,00

**POINT 3 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019****3.1 - Compte administratif 2019 - eau-assainissement :**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Bernard REINHEIMER, adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. Francis KLEIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00	38 078,80	0,00	31 017,59	0,00	69 096,39
Opérations de l'exercice	210 907,86	194 920,03	127 979,92	140 202,78	338 887,78	335 122,81
<b>TOTAUX</b>	<b>210 907,86</b>	<b>232 998,83</b>	<b>127 979,92</b>	<b>171 220,37</b>	<b>338 887,78</b>	<b>404 219,20</b>
Résultats de clôture	0,00	22 090,97	0,00	43 240,45	0,00	65 331,42
Restes à réaliser	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>213 407,86</b>	<b>232 998,83</b>	<b>127 979,92</b>	<b>171 220,37</b>	<b>341 387,78</b>	<b>404 219,20</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0,00</b>	<b>19 590,97</b>	<b>0,00</b>	<b>43 240,45</b>	<b>0,00</b>	<b>62 831,42</b>

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**3.2 - Compte administratif 2019 - M14 :**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Bernard REINHEIMER, adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. Francis KLEIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	27 034,34		0,00	97 138,55	27 034,34	97 138,55
Opérations de l'exercice	54 044,60	66 983,55	563 088,35	571 223,80	617 132,95	638 207,35
<b>TOTAUX</b>	<b>81 078,94</b>	<b>66 983,55</b>	<b>563 088,35</b>	<b>668 362,35</b>	<b>644 167,29</b>	<b>735 345,90</b>
Résultats de clôture	14 095,39		0,00	105 274,00	0,00	91 178,61
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>81 078,94</b>	<b>66 983,55</b>	<b>563 088,35</b>	<b>668 362,29</b>	<b>644 167,29</b>	<b>735 345,90</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>14 095,39</b>		<b>0,00</b>	<b>105 274,00</b>	<b>0,00</b>	<b>91 178,61</b>

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **POINT 4 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Francis KLEIN, Maire,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2019 du service général et du service eau-assainissement,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

DECLARE que les comptes de gestion du service général et du service eau-assainissement dressés pour l'exercice 2019 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

#### **POINT 5 – FIXATION DU PRIX DE L'EAU POUR 2020**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications, décide à l'unanimité, de fixer le prix de l'eau pour 2020 comme suit :

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Part communale eau	1,217	1,250	1,354	1,354	1,454	1,454	<b>1,504</b>
Part assainissement collectif	1,050	1,161	1,161	1,161	1,161	1,211	<b>1,211</b>
Redevance pour pollution de l'eau	0,359	0,363	0,350	0,350	0,350	0,350	<b>0,350</b>
Redevance modernisation réseaux de collecte	0,274	0,274	0,233	0,233	0,233	0,233	<b>0,233</b>
Redevance de prélèvement	0,050	0,052	0,052	0,052	0,052	0,052	<b>0,052</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2,950</b>	<b>3,100</b>	<b>3,150</b>	<b>3,150</b>	<b>3,250</b>	<b>3,300</b>	<b>3,350</b>
Location compteur/an	6,10 €	6,10 €	6,10 €	6,10 €	6,10 €	6,10 €	<b>6,10 €</b>

Ce tarif s'appliquera pour l'eau consommée entre le relevé de fin 2019 et celui de fin 2020.

## POINT 6 – VOTE DES SUBVENTIONS 2020

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, vote les subventions pour l'année 2020 telles que figurant dans le tableau ci-dessous. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020.

DESTINATAIRES	PAYEES EN 2019	VOTEES 2020	OBSERVATIONS
AIDE AUX PERSONNES AGEES APAMAD	835,00	835,00	
AMIS DE LA NATURE - JUDO	100,00	100,00	
AMIS DE LA NATURE - SKI	100,00	100,00	
ASS.COUP DE POUCE	100,00	100,00	
ASS.DELTA REVIE	100,00	100,00	
ASS.LES NUSSAKRACHER BREITENBACH	27 000,00	29 000,00	
ASS.MUSIQUE ET CULTURE ARIA	20,00	20,00	
ASS.OEUVRES SCOLAIRES SKI	660,00	500,00	
BANQUE ALIMENTAIRE	50,00	50,00	
CLUB VOSGIEN SECTION MUNSTER	150,00	150,00	
COOP.SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	150,00	150,00	
COOP.SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE	150,00	150,00	
ECOLE DE MUSIQUE MUNSTER	640,00	960,00	12 enfants en 2020
ECOLE ELEMENTAIRE MUNSTER		30,00	1 enfant en situation de handicap – classe verte
ECOLES- CLASSE DECOUVERTE	3 150,00	2 030,00	
EQUITAMOUV	250,00		
EQUIT NATURE		100,00	
FONDS DE SOLIDARITE VALLEE MUNSTER	260,00	260,00	
FONDS SOLIDARITE LOGEMENT	200,00	200,00	
GROUPE D'ACTIONS SOCIALES BOLLWILLER	425,00	255,00	3 agents en 2020
GROUPE FOLKL.MARCAIRES VALLEE	50,00	50,00	
LA MANNE	50,00	50,00	
L'ECHIQUIER DU VAL	100,00	100,00	
PREVENTION ROUTIERE HAUT-RHIN	50,00	50,00	
RESTAURANTS DU CŒUR	50,00	50,00	
STE MUSIQUE ILIENKOPF	240,00	320,00	4 enfants en 2020
<b>TOTAL</b>	<b>34 880,00</b>	<b>35 710,00</b>	

## **POINT 7 – CONCLUSION D’UNE CONVENTION D’OBJECTIF AVEC L’ASSOCIATION « LES NUSSAKRACHER »**

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu’une convention d’objectif doit être conclue avec l’Association « Les Nussakracher » en raison de la subvention prévue dont la somme est supérieure à 23 000,00 €

Vu la délibération du Conseil Municipal du 7 février 2020 et notamment le point n° 6 portant attribution d’une subvention d’un montant de 29 000,00 € à l’Association « Les Nussakracher »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de conclure une convention d’objectif avec l’Association « Les Nussakracher » pour l’exercice 2020.

## **POINT 8 – PROGRAMME DES TRAVAUX 2020**

Monsieur le Maire propose une liste de travaux à réaliser cette année. Cette liste est exhaustive et les travaux seront inscrits au Budget Primitif si les finances le permettent.

### **Budget Général :**

N° compte	INVESTISSEMENTS 2020	
1641	Remboursement emprunts	30 000,00
2031	Frais d’étude – rue de la Mairie et rue Principale	10 000,00
2041482	Participation églises et cimetière	2 500,00
2111	Achat terrain Route Principale (BILGER)	20 000,00
2111	Achat terrain SNCF	2 000,00
21534	Remplacement lampadaires (rue du Froeschwahr)	6 000,00
21534	Extension réseau électrique rue des Acacias	4 500,00
2158	Matériel services techniques	1 500,00
21538	Poteau d’incendie	6 000,00
2183	Equipement de bureau	1 000,00
2188	Divers Salle Communale	1 000,00
2188	Reliures	500,00
2188	Ecoles	2 000,00
2315	Col du Petit Ballon	5 000,00
2315	Aménagement terrain ancienne Kilbe – élargissement route	50 000,00
2315	Géomètre terrain rue des Acacias	2 000,00
2315	Place de retournement rue des Acacias	20 000,00
020	Dépenses imprévues	5 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>169 000,00</b>

**Budget Annexe :**

N° compte	INVESTISSEMENTS 2020	
1641	Remboursement emprunts	27 500,00
167	Remboursement avance Agence de l'Eau	1 170,00
2315	Travaux Eau potable Stemlisberg –géomètre	4 000,00
2315	Mise à niveau ouvrages rue Principale	10 000,00
020	Dépenses imprévues	5 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>47 670,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le programme de travaux du budget général et du budget annexe tels que présentés ci-dessus.

**POINT 9 – EMPLOIS SAISONNIERS**

Afin de renforcer les effectifs des services municipaux durant la période d'été 2019, le Conseil Municipal avait décidé de procéder à la création de 2 postes d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe auxiliaire temporaire à temps complet. L'aide apportée par ces agents dans les services, notamment aux espaces verts, a été très appréciable. Aussi est-il proposé au Conseil Municipal de reconduire ce dispositif pour l'été 2020. La durée d'emploi est mensuelle (mois de juillet ou mois d'août). La rémunération est calculée sur la base de l'échelle de rémunération C 1, indice brut 350, majoré 327 (valeur au 01.01.2020). Les postes sont pourvus par voie de recrutement direct et des contrats individuels seront établis. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise la création de 2 emplois d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe auxiliaire temporaire pour la période d'été 2020,
- autorise le maire à signer les contrats de nomination individuels,
- autorise le paiement des rémunérations correspondantes sur les crédits inscrits au budget primitif de la commune, chapitre 012.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

**POINT 10 – CCVM – ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT**

**Adoption du Rapport de Clect sur l'élargissement de l'intérêt communautaire lié aux équipements culturels : Médiathèque de la Vallée de Munster et Financement de la ludothèque**

Vu la délibération du 12 Juillet 2019 portant modification de l'intérêt communautaire relatif aux équipements culturels et sportifs en vue d'intégrer la médiathèque de la Vallée de Munster et le financement de la Ludothèque au 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Vu les transferts de charges qui sont à évaluer dans le domaine du fonctionnement et de l'investissement de la médiathèque de la Vallée de Munster et du financement du fonctionnement de la ludothèque. Les recettes et les charges transférées proviennent de la Ville de Munster qui assure jusqu'au 31 décembre 2019 la gestion de ces services,

Vu la réunion de la CLECT en date du 9 décembre 2019 et son adoption à la même date,

Considérant que l'évaluation des charges transférées repose sur la communication de données comptables et financières transmises par la Ville de Munster et des échanges sur le fonctionnement des services transférés,

Considérant que l'évaluation des compétences susvisées est réalisée selon une méthode dérogatoire,

Considérant que l'adoption du rapport par les communes se fait à la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population,

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité

APPROUVE le rapport rédigé par la CLECT lors de sa séance du 9 décembre 2019,

PRECISE que les charges transférées au titre du financement de la ludothèque et les charges transférées au titre de la médiathèque de la Vallée de Munster s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

NOTIFIE au Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster la décision du Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents utiles.

### **POINT 11 – CHASSE LOT N° 1-2 – AVIS SUR L'AGREMENT D'UN GARDE-CHASSE PARTICULIER**

Vu la demande présentée par le locataire du lot n° 1-2 de la chasse communale, M. Jean-Luc LECOQ,

Vu l'avis favorable de la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin,

Vu l'avis favorable du 05/02/2020 de la Commission Communale Consultative de la Chasse,

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à l'agrément d'un garde-chasse particulier pour la période 2015-2024, à savoir :

- M. Jean-Marc RONEZ, domicilié à COLMAR (68000) – 14 rue Schiekele.

### **POINT 12 – DEMANDES D'URBANISME**

Le Maire présente au Conseil les demandes qui sont parvenues en mairie :

- Demande de Certificat d'urbanisme déposée par Maître Jany MARTEAU pour les parcelles section 5 n° 194, 196, 197 et 198 – Braeschhaeuser appartenant à Mme BAUDRELLE,
- Demande de Certificat d'urbanisme déposée par Maître Jany MARTEAU pour les parcelles section 6 n° 99 et 122 – Breul et Nagelstall appartenant à Mme BAUDRELLE,
- Demande de Certificat d'urbanisme déposée par Maître Magali MULHAUPT pour la parcelle section 5 n° 143 – 12 rue Principale appartenant à Mme TAVELIN,
- Demande de Certificat d'urbanisme déposée par Maître Danièle BINGLER pour la parcelle section 5 n° 141 – 8 rue Principale appartenant à M. BOGNER.
- La Commune n'a pas fait usage de son droit de préemption dans le cadre de la vente de la parcelle section 5 n° 143 – 12 rue Principale par Mme Béatrice TAVELIN à M. et Mme Jean-Luc REY,
- La Commune n'a pas fait usage de son droit de préemption dans le cadre de la vente de la parcelle section 5 n° 141 – 8 rue Principale par M. Francis BOGNER à M. Jonathan KEMPF et Mme Amélie LEOUBE,
- SCI LUCIEN, 16 chemin du Wida à LUTTENBACH : déclaration préalable pour réfection de la toiture.



**POINT 13 – DIVERS ET COMMUNICATIONS****13.1 INSEE – Population légale :**

Le Maire informe l'assemblée de la population légale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

Population municipale :	742
Population comptée à part :	9
Population totale :	751

**13.2 Informations SAFER :**

La SAFER Alsace informe des ventes intervenues au 4<sup>ème</sup> trimestre 2019.

**13.3 Photocopieurs Mairie et école élémentaire :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'entretien du photocopieur de l'école élémentaire est arrivé à échéance. La Société Espace Copie a proposé de remplacer le photocopieur de la Mairie par un appareil plus performant et de mettre l'ancien à l'école en bloquant les copies couleurs. Un nouveau contrat de location a été conclu à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 00.

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION  
DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUTTENBACH  
SEANCE DU 7 FEVRIER 2020**

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 Novembre 2019
2. Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement
3. Approbation des comptes administratifs 2019
4. Approbation des comptes de gestion 2019
5. Fixation du prix de l'eau pour 2020
6. Vote des subventions pour 2020
7. Conclusion d'une convention d'objectif avec l'Association « Les Nussakracher »
8. Programme des travaux 2020
9. Emplois saisonniers
10. CCVM – Adoption du rapport de la CLECT
11. Chasse : lot 1-2 – Avis sur l'agrément d'un garde-chasse particulier
12. Demandes d'urbanisme
13. Divers et communications.

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
<b>KLEIN Francis</b>	<b>Maire</b>		
<b>REINHEIMER Bernard</b>	<b>1er Adjoint</b>		
<b>WEICK Alfred</b>	<b>2ème Adjoint</b>		
<b>CLAUDEPIERRE Catherine</b>	<b>3ème Adjointe</b>		
<b>SPENLE Edouard</b>	<b>Conseiller municipal</b>		
<b>BESSEY Marlène</b>	<b>Conseillère municipale</b>		
<b>HERRMANN Anne</b>	<b>Conseillère municipale</b>		
<b>AUER Agnès</b>	<b>Conseillère municipale</b>		
<b>MARANZANA Olivier</b>	<b>Conseiller municipal</b>		
<b>WITTEMER Joseph</b>	<b>Conseiller municipal</b>		
<b>MANGOLD Thierry</b>	<b>Conseiller municipal</b>		
<b>RIEDLINGER Régine</b>	<b>Conseillère municipale</b>		

<b>BALZLI Elodie</b>	<b>Conseillère municipale</b>		
<b>DEVILLERS Norbert</b>	<b>Conseiller municipal</b>		
<b>HAEBERLE André</b>	<b>Conseiller municipal</b>		